

cause réelle et sérieuse / Etat d'ivresse

Par memel59, le 17/11/2004 à 21:49

Bonjour tt le monde!

Quand un employeur, reproche à un salarié d'avoir été surpris en état d'ivresse, est-ce une cause réelle et sérieuse de licenciement ?

Merci de m'informer sur les jurisprudences de ce cas trotte not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **17/11/2004** à **22:00**

tu entends par salarié sur son lieu de travail?

Par memel59, le 18/11/2004 à 07:39

oui, sur le lieu de travail ! doit t-on prouver un mode de preuve ? ou est-ce considéré directement comme une cause réelle et sérieuse ?

Par Yann, le 18/11/2004 à 09:25

Voici un petit arrêt sur le sujet.

C cass° 24/02/04 publié dans la RJS 04 n°535 p 368.